# 38e colloque de la FLAREP : au travail pour développer l'usage et l'apprentissage du Flamand occidental

**Les Hauts-de-France sont fiers de leur culture ! Au Siège de Lille (59), la Région a accueilli, le 21 octobre, le 38e colloque de la Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public. Un événement d'importance pour défendre la pratique du Flamand occidental.**

Parce que la Région est fière de sa culture et entend bien la défendre et la promouvoir, elle accueillera le 38e colloque de la **FLAREP - Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public**. Cette fédération regroupe les principales associations ou fédérations de parents d'élèves et/ou d'enseignants qui œuvrent au développement des langues régionales dans le service public d'éducation. Les Hauts-de-France sont fiers de leurs langues régionales, le Picard et le Flamand occidental, et entendent bien préserver ce patrimoine culturel.

La dernière journée du colloque aura lieu dans l'hémicycle du siège de Région. Cet événement prend toute son importance à l'heure où la Région souhaite créer un Groupement d'Intérêt Public Office Public du Flamand Occidental afin de développer son usage et son apprentissage dans les Hauts-de-France.

## Mais qu'est-ce que le Flamand occidental ?

Le Flamand occidental est employé par environ 60 000 personnes dans le nord de la France, notamment dans l'arrondissement de Dunkerque, dans le département du Nord. Le flamand occidental est parlé également en Belgique et dans l'ouest des Pays-Bas. Avec le Picard, il fait

partie des langues régionales que le Conseil régional avec ses différents partenaires entend promouvoir.

## Le 21 octobre, un moment-clé pour le Flamand occidental

La FLAREP - Fédération pour les Langues Régionales dans l'enseignement public - est née en novembre 1987. Elle regroupe les principales associations ou fédérations de parents d'élèves et/ou d'enseignants qui œuvrent au développement des langues régionales dans le service public d'éducation. Elle est subventionnée par le Ministère d'Éducation Nationale et est accompagnée notamment par la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France. C'est un instrument de liaison entre les établissements scolaires, l'Administration et les parents d'élèves, qui organise chaque année un colloque.

La dernière journée du colloque 2024 se tiendra dans les locaux de l'institution régionale, après une première journée à Steenvoorde (59) le 19 octobre, et une deuxième journée à Esquelbecq (59), le 20 octobre. Les travaux porteront sur l'enseignement des langues régionales à l'école est également sur les outils d'une politique linguistique portée par les institutions dont l'Etat et la Région. Seront invités : des représentants des ministères de l'Education nationale et de la Culture, le Président de Région et le vice-président François Decoster, les élus locaux et régionaux concernés, les présidents de communautés de communes…

***"Notre Région est riche de ses deux langues régionales : le flamand occidental et le picard. Elle soutient l'Institut de la langue régionale flamande depuis 2004 et l'Agence régionale de la langue picarde depuis 2009, Avec les intercommunalités concernées, le Département du Nord, le Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et le Ministère de la Culture et l'Institut de la langue flamande, nous préparons la création d'un Office public du flamand occidental",*** a indiqué François Decoster.

## Vers la création d'un Groupement d'Intérêt Public Office Public du Flamand Occidental

Le processus a été relancé en 2023. A ce jour, 4 offices publics de langues régionales existent : pour le Catalan, le Basque, le Breton et l'Occitan. Un Office Public de l'Alsacien et du Mosellan est en cours de création.

L'office aura pour objectif d'assurer sur son aire géographique le développement de la langue flamande occidentale en travaillant à l'accroissement de son usage et notamment de son enseignement, afin de développer le nombre de locuteurs actifs, en particulier au sein des jeunes générations. La dimension culturelle sera incluse dans les actions de création, diffusion et promotion de la langue. Quels seront les objectifs ? Le Groupement aura pour missions de :

- Participer à la conception, la définition et la mise en œuvre d'une politique linguistique publique et concertée en faveur du flamand occidental en lien notamment avec le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation, et le Ministère de la Culture, et des représentants en région.
- Accompagner certaines actions culturelles vectrices de la diffusion de la langue, et valoriser le patrimoine.

- Encourager la transmission et l'usage du flamand occidental dans le quotidien et le parcours professionnel des habitants du territoire.
- Contribuer à l'élaboration de programmes de recherche ou de projets scientifiques.
- Mobiliser les moyens financiers nécessaires pour mener à bien les actions retenues dans le cadre de son propre programme d'activités.

Un colloque pour mettre sur la table ce projet afin de valoriser notre patrimoine culturel et de le transmettre aux jeunes générations : un sujet qui tient plus que jamais à cœur à la Région !